



ASSEMBLEE DES REGULATEURS DES TELECOMMUNICATIONS DE L'AFRIQUE CENTRALE

5^{ème} session ordinaire de la Conférence des Régulateurs

Kinshasa, RDC, 19-20 Février 2020

COMMUNIQUE FINAL

La cinquième session ordinaire de la Conférence des Régulateurs de l'Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique Centrale (ARTAC) s'est tenue du 19 au 20 Février 2020 à Kinshasa en République Démocratique Congo (RDC).

Y ont pris part, les Régulateurs membres des pays ci-après : Cameroun, Congo, Guinée Equatoriale, RDC et Tchad.

Étaient également représentés à cette Conférence : la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), l'Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique de l'Ouest (ARTAO), la Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du Fonds Européen de Développement (COFED) ainsi que le Global System for Mobile Association (GSMA) Afrique centrale et Madagascar.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue du Président du Collège de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo (ARPTC), M. KASINDI Odon, suivi du discours d'ouverture du Président Exécutif de l'ARTAC, Directeur Général de l'Organe de Régulation des Télécommunications (ORTEL) de Guinée équatoriale, M. MUATETEMA BAITA Candido. Dans son discours, il a présenté la genèse de l'ARTAC, ses objectifs ainsi que le planning des travaux de la 5^{ème} session ordinaire de la conférence des régulateurs de l'ARTAC.

Par la suite, un Bureau de séance a été mis en place pour conduire les travaux. Il était composé comme suit :

- Président : M. YUMA UTCHUDI Joseph-Bruno, RDC.
- Vice-Président : M. HASSAN DAOUSSA, Tchad.
- Rapporteur : M. CIZA MWEZE Romain, RDC.
- Vice rapporteur : M. MAVOUNGOU Cédric, Congo.

Après la mise en place du bureau, le président de séance a exprimé ses remerciements aux délégués avant de procéder à la présentation de l'ordre du jour qui se présente comme suit :

- Présentation de la synthèse du rapport de la 4^{ème} session ordinaire,
- Rapport d'activités 2019 de l'ARTAC ;
- Présentation et examen du projet du plan d'action 2020 ;
- Présentation et examen du projet du budget 2020 ;

L'ordre du jour, ainsi présenté, a été adopté à l'unanimité.

Dans la suite des travaux, le Secrétariat Permanent a d'abord présenté la synthèse du rapport des travaux de la 4^{ème} session ordinaire de la Conférence des Régulateurs tenue

du 4 au 5 avril 2019 à Douala au Cameroun, et en suite, l'état de mise en œuvre des résolutions et recommandations issues de ladite conférence et le rapport des activités réalisées en 2019 par l'ARTAC.

Par ailleurs, le Secrétaire Permanent a présenté le projet du plan d'action assorti du projet de budget pour l'exercice 2020, tout en soulignant que les objectifs, les missions ainsi que les activités non réalisées dans l'exercice 2019 ont été reconduits pour l'exercice 2020.

Le plan d'action décline les priorités établies pour l'exercice 2020, en vue d'une harmonisation des outils de régulation dans la sous-région ainsi qu'une coopération fructueuse et mutuellement bénéfique entre les régulateurs afin de contribuer à la réalisation du marché commun africain.

S'agissant du projet du budget 2020, les délégués ont formulé quelques observations qui ont permis de recadrer et rendre réalistes les prévisions des recettes.

Au terme des travaux, les résolutions suivantes ont été adoptées:

- Résolution portant adoption du plan d'actions et de budget 2020 de l'ARTAC ;
- Résolution fixant le montant annuel de cotisations statutaires des Régulateurs membres ;
- Résolution fixant les délais limites des cotisations statutaires des régulateurs membres ;
- Résolution fixant les modalités de recouvrement des arriérés des cotisations des membres pour les exercices 2018-2019 ;
- Résolution fixant les modalités de subvention pour la participation des experts des régulateurs membres aux activités de l'ARTAC ;

Les recommandations ci-après ont également été formulées :

- Répertorier les experts locaux selon les thématiques dans différents domaines du secteur des TIC;
- Inventorier les formations organisées par les régulateurs membres en vue de mutualiser le renforcement des capacités des membres;
- Encourager les initiatives des régulateurs membres dans les politiques d'harmonisation des textes réglementaires en partenariat avec les communautés économiques régionales ;
- Rappeler aux régulateurs membres d'envoyer les lettres de désignation de leurs experts dans les différents groupes de travail dans un délai raisonnable ;
- Mettre en place un mécanisme de rappel aux régulateurs membres pour leurs contributions en vue de permettre à l'ARTAC de réaliser son plan d'action ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation pour les activités de l'ARTAC;
- Organiser des réunions des directeurs généraux et des présidents des conseils des organes de régulation en marge des réunions internationales ;
- Tenir compte d'un coefficient de risque de non recouvrement dans l'élaboration du budget;
- Formaliser le partenariat avec le GSMA Afrique centrale et Madagascar ;

- Procéder à un benchmark auprès des autres associations des régulateurs pour le partage d'expériences;
- Encourager les accords bilatéraux sur le roaming entre régulateurs membres sur la base de la directive de l'ARTAC;
- Prendre contact avec la CEMAC, la CEEAC et la COFED en vue de solliciter un appui à titre d'accompagnement.



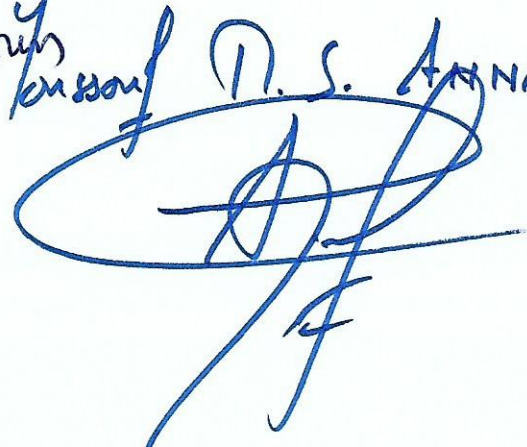
Au chapitre des divers, il a été évoqué la question de la mise en œuvre de la directive ARTAC sur le roaming. Par ailleurs le représentant de la CEEAC a porté à la connaissance des délégués du processus en cours des réformes institutionnelles à l'issue duquel l'ARTAC sera considérée comme une institution spécialisée de la CEEAC.

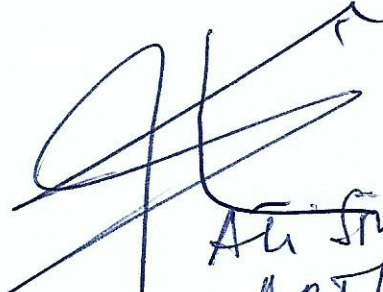
Les délégués ont présenté les félicitations à l'ARPTC et à l'ARTAC pour la bonne organisation de la 5^{ème} session de l'Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique centrale.

Un mot de remerciement a été adressé à l'endroit des autorités de la RDC, pays organisateur de la 5^{ème} session ordinaire de la Conférence des Régulateurs de l'ARTAC, particulièrement à S.E.M. Felix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République.

La prochaine Conférence des Régulateurs se tiendra à Malabo en Guinée Equatoriale en Août 2020.

Fait à Kinshasa, le 20 Février 2020.


 Coordonnateur Régional RDC
 Odon Kasindi ARPTC
 Mwaniki
 Jean Celestin ENDORE (ARPE)

 D. S. ANNALIE



 Ari Sun au
 ART/ Cameroun
 Ensof